



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES VOSGES

Direction Départementale des Territoires des Vosges
Service de l'Environnement et des Risques
Bureau Police de l'Eau, Qualité et Eaux Souterraines

FICHE DE CONSULTATION POUR LES PROJETS DE STATION D'EPURATION D'AGGLOMERATIONS DE MOINS DE 2000 EH

OBJET : Cette fiche a été élaborée pour permettre aux collectivités ayant un projet de station d'épuration de solliciter le service de police de l'eau de la DDT sur les **données éventuellement disponibles dans le secteur du projet et non consultables sur les applications du type CARMEN, CARPP, SIERM, Géoportail, etc.** Cette consultation doit être réalisée le plus en amont possible des projets et ne se substitue en aucun cas à l'étude des incidences du projet à réaliser dans le cadre du dossier « Loi sur l'eau ».

ELEMENTS A RENSEIGNER PAR LA COLLECTIVITE :

Nom de la collectivité : [REDACTED]

Population totale de la / des commune(s) concernée(s) par le projet : [REDACTED] habitants

Localisation du projet de station d'épuration :

- Référence cadastrale : [REDACTED]
- Joindre en annexe : un plan de situation et un extrait cadastral

Filière de traitement projetée : [REDACTED]

Nom du **milieu récepteur** : [REDACTED]

Débit d'étiage (QMNA1/5) : [REDACTED] l/s

Mesures correctives prévues : oui / non

Si oui, de type : [REDACTED]

Mesures compensatoires prévues : oui / non

Si oui, de type : [REDACTED]

Observations :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Fiche complétée par : [REDACTED]

Le : [REDACTED]